

EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Redistribution des services municipaux dans les bâtiments Hôtel de Ville, centre administratif Saint Just et centre administratif Jules Coutant
Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 27 septembre 2001, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la redistribution des services municipaux dans les bâtiments C.A.T (Centre Administratif et Technique Saint Just), Annexe (centre administratif Coutant), Hôtel de Ville au groupement S. Cléret/EPDC/M. Bertrand.

Le montant initial du programme de travaux ayant été estimé à 2.406.743,13 € TTC, le forfait provisoire de la maîtrise d'œuvre s'élevait à 259.818,86 € TTC, soit :

- un forfait de 140.302,20 € TTC pour l'agence Cléret ;
- un forfait de 85.870,12 € TTC pour le bureau d'études technique EPDC ;
- un forfait de 33.646,54 € TTC pour l'agence Bertrand.

Au cours des études, des difficultés de validation de la phase « Avant Projet » ont vu le jour concernant le Centre Administratif Saint Just et l'Hôtel de Ville en raison d'une augmentation des programmes.

Aussi, en l'absence de programmes maîtrisés, il a été décidé de stopper les études de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour ces deux bâtiments.

Conformément aux clauses du contrat passé avec le maître d'œuvre, les pénalités de résiliation sont fixées à 10 % du montant des phases non réalisées représentant un montant total de 11.226,17 € TTC (soit 6.264,98 € TTC pour l'agence Cléret et 4.961,19 € TTC pour le bureau d'études technique EPDC). L'agence Bertrand, ayant cessé son activité en cours d'exécution de la mission, ne peut, par conséquent, prétendre à aucune indemnité.

Compte tenu des pénalités de résiliation et des sommes déjà versées, le nouveau forfait de rémunération de l'agence Cléret et du bureau EPDC s'élève à 126.235,19 € TTC (soit 83.917,30 € TTC pour l'agence Cléret et 42.317,89 € TTC pour EPDC).

De plus, le mode de dévolution des travaux ayant été modifié après la signature du contrat de maîtrise d'œuvre, l'agence Cléret a pris en charge la mission de synthèse pour un montant de 4.784 € TTC.

Enfin, la durée d'exécution des travaux a été rallongée de 3 mois en raison de la défaillance de deux entreprises entraînant un surplus de suivi de chantier pour la maîtrise d'œuvre évalué à 7.922,93 € TTC (soit 6.176,28 € TTC pour l'agence Cléret et 1.746,65 € TTC pour le bureau d'études techniques EPDC).

Le nouveau montant forfaitaire de rémunération de la maîtrise d'œuvre est fixé à 172.588,66 € TTC (soit 94.877,58 € TTC pour l'agence Cléret et 44.064,54 € TTC pour le bureau d'études techniques EPDC et 33.646,54 € TTC pour le bureau d'études Bertrand).

Au vu de ces éléments, je vous demande donc d'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de redistribution des services municipaux dans les bâtiments centre administratif Saint Just, centre administratif Jules Coutant et Hôtel de Ville passé avec le groupement Cléret/EPDC/Bertrand pour un montant en moins value de 87.230,20 € TTC.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal, chapitre 23.

P.J. : avenant n°1

EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Redistribution des services municipaux dans les bâtiments Hôtel de Ville, centre administratif Saint Just et centre administratif Jules Coutant
Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment son article 20,

vu ses délibérations du 20 novembre 1997 et 29 janvier 1998, décidant le réaménagement des services municipaux aux différents sites rue D. Casanova, Centre administratif Saint-Just et à l'Hôtel de Ville,

vu sa délibération du 26 avril 2001 établissant le programme de travaux à réaliser en adoptant un second projet de réimplantation des services municipaux sur 4 bâtiments et décidant de recourir à une procédure de concours,

vu sa délibération du 27 septembre 2001, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la redistribution des Services municipaux dans les bâtiments C.A.T (Centre Administratif et Technique Saint Just), Annexe (centre administratif Coutant), Hôtel de Ville au groupement S. Cléret/EPDC/M. Bertrand,

considérant qu'en l'absence de programmes maîtrisés concernant le Centre Administratif Saint Just et l'Hôtel de Ville, les études ont été abandonnées sur ces deux bâtiments,

considérant que le mode de dévolution et la durée des travaux ont été modifiés,

considérant qu'il y a lieu en conséquence de conclure un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre,

considérant que cet avenant d'un montant en moins value de 87.230,20 € TTC constitue une diminution de 38 % du montant initial du marché,

vu l'avenant n° 1 ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

(27 voix pour et 6 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la redistribution des services municipaux dans les bâtiments Centre administratif Saint Just, Annexe (centre administratif Jules Coutant) et Hôtel de Ville conclu avec le groupement conjoint Cléret/EPDC/Bertrand sis 41 rue de Picpus 75012 Paris, pour un montant en moins value de 87.230,20 € TTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal, chapitre 23.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE
LE 25 SEPTEMBRE 2006